



La solidarité en action

PROJET ASSOCIATIF DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PEP DU LOT 2023-2028

Un projet associatif c'est le document guide qui définit les axes importants de la politique de l'association. Sa conception est donc un moment important de son existence.

Il est une déclinaison locale du projet fédéral qui vient de fixer son orientation 2023-2028.

Il doit à la fois s'appuyer sur l'existant de manière critique et lucide et porter une vision ambitieuse et dynamique de l'avenir, à la hauteur de ses forces et de ses moyens.

C'est à cette alchimie que les membres des PEP 46 ont été conviés. Un pré-projet a été diffusé, chacun a pu contribuer à son enrichissement. Un questionnaire y était joint.

L'Assemblée Générale du 01/06/2023 a finalement adopté le texte et ses orientations.

Ce projet est dorénavant le nôtre, il fixe notre ligne mais ne doit pas se fermer à toute nouvelle initiative, à tout nouveau partenariat, partageant nos valeurs, dans un esprit de co-construction.

Fondée sur les valeurs de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté, la Fédération générale des PEP agit **depuis plus de cent ans** pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la santé, au travail, à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport. Elle fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'associations déployées partout sur le territoire national qui fait sa force. Elle est reconnue d'utilité publique et agréée association complémentaire de l'école, jeunesse, sport et tourisme.

Les PEP accompagnent chaque année près d'un million et demi d'enfants, adolescents et adultes, touchés par l'exclusion sociale, la maladie, le handicap ou en perte d'autonomie. Elles participent à leur éducation, à leur formation, à leur accès aux droits citoyens et à leur inclusion sociale et professionnelle au plus près de leurs lieux de vie.

Nos valeurs ne sont pas dépassées ! Bien au contraire. Ce début du XXIème siècle est chaotique, les défis sont nombreux, les sociétés vacillent, les mutations sont profondes, les fractures et les inégalités s'accroissent.

Notre projet associatif se renouvelle et va s'étendre sur la période 2023-2028. Il vise à rester ce que nous sommes mais aussi à devenir un acteur connu et reconnu du territoire lotois dans un contexte difficile pour beaucoup d'associations.

Ce contexte difficile nous a amenés à solliciter un dispositif local d'accompagnement (DLA) afin de trouver des solutions aux déficits successifs et aux fonds propres très entamés.

*Le DLA est premier dispositif d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, il propose un accompagnement sur-mesure et gratuit aux structures d'utilité sociale dans le développement de leurs emplois et de leurs projets.
De nombreux acteurs soutiennent le DLA et participent à sa gouvernance : l'État, le Fonds Social Européen, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales, Régions de France, Le Mouvement Associatif et ESS France.*

Les préconisations du DLA ont été suivies et la situation est aujourd'hui stabilisée néanmoins elle suppose une grande vigilance.

L'ADPEP 46, soutenue par la CAF, l'Education nationale, la Poste, en contact avec la Préfecture et le CD 46, soucieuse de leurs légitimes attentes, veut aussi porter une vision stratégique 2023-2028 qui emporte l'adhésion à une nouvelle dynamique partagée.

Pour cela, nous nous donnons les **3 axes stratégiques** suivants :

- Conforter et développer les actions existantes
- S'inscrire dans une démarche de co-construction et rechercher des partenariats auprès des autres opérateurs associatifs et/ou de l'économie sociale et solidaire, qui partagent nos valeurs et nos principes, pour redynamiser des actions en déclin ou en développer de nouvelles
- Faire connaître et renforcer notre association // Mener une politique qui assure son développement et sa pérennité

AXE 1 : CONFORTER ET DEVELOPPER LES ACTIONS EXISTANTES

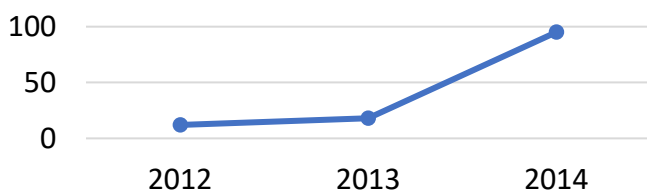
DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique a été institué par la loi du 10 mars 2010. Il offre l'opportunité aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans la conduite de missions d'intérêt général, en bénéficiant du statut de volontaire. Le Service Civique doit permettre l'expression citoyenne de ces volontaires, dans le cadre de leurs missions et à l'occasion de temps de rencontres et d'échanges, organisés à l'initiative des institutions, des organismes d'accueil, ou à leur propre initiative.

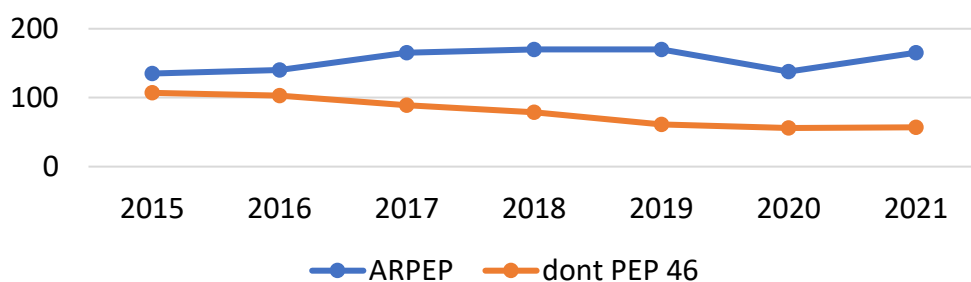
L'association régionale des Pupilles de l'enseignement public (ARPEP-OPM) à qui est délivré l'agrément régional d'intermédiation du Service Civique par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports, pilote le dispositif à travers un Comité animé par ses Présidents, Vice-président en charge du secteur PESP et du Président de l'AD-PEP du Lot.

En effet l'ARPEP a confié par convention à l'ADPEP 46 la délégation de gestion administrative et financière du dispositif de Service Civique impliquant des jeunes volontaires tout au long de leur mission eu égard à son savoir-faire acquis en dix années d'exercice.

Service civique PEP 46



Service civique Midi-Pyrénées



≥ Objectifs :

Continuer à assurer

- La vérification des missions et leur dépôt sur le site de l'Agence Service Civique (ASC)
- Le suivi administratif et financier des volontaires à l'échelle régionale
- La remontée des données quantitatives et qualitatives
- Les états financiers

Dynamiser le dispositif à l'échelle départementale et régionale

Participer au comité stratégique national de l'Agence Service Civique dont l'ADPEP46 est membre depuis 2023.

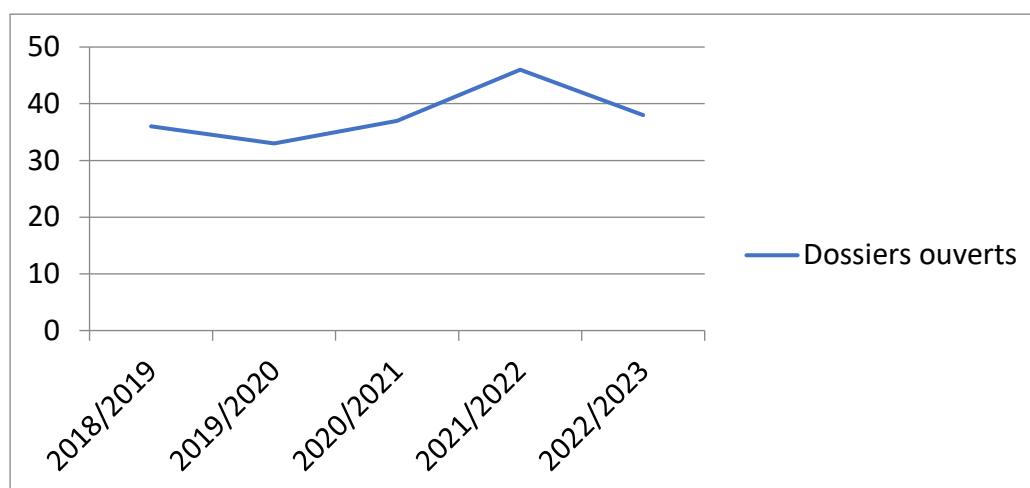
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE A DOMICILE, A L'HOPITAL et A L'ÉCOLE (SAPADHE)

Ce service s'adresse aux enfants et aux adolescents éloignés de l'école pour raison de santé (maladie ou accident). Il est partie intégrante du service public d'éducation.

De ce fait, il est mis en œuvre à la demande des parents, de la directrice et du directeur de l'école ou du chef d'établissement pour une absence supérieure à 15 jours consécutifs. Dans le cadre du SAPADHE, l'enseignement est assuré de préférence par l'enseignant habituel de l'élève ou, à défaut, par des enseignants volontaires. Il prend en compte les exigences du traitement médical de l'élève et s'adapte à son état de santé.

Il contribue à maintenir la continuité des enseignements ainsi que le lien avec l'école ou l'établissement scolaire, afin de permettre le retour en classe, l'évaluation et la préparation aux examens dans les meilleures conditions.

L'inspection académique met à disposition des PEP46 un enseignant à temps partiel pour assurer la coordination et le suivi des dossiers. Gérée par l'Association, son activité concerne une trentaine de dossiers annuels dans le Lot. Sous l'autorité de l'IEN ASH, une réunion annuelle se tient afin de faire le bilan et de tracer les perspectives.



≥ Objectif :

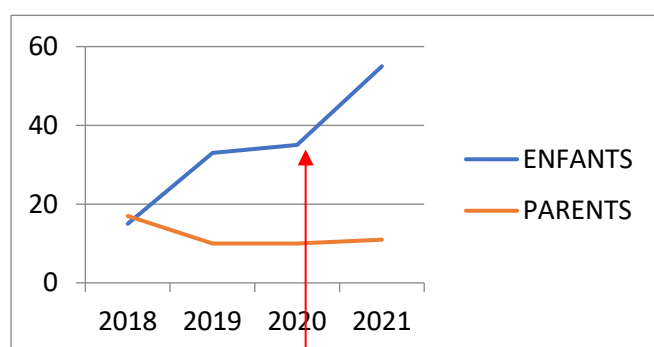
- **Resserrer les liens avec les services de l'Education nationale en redynamisant le dispositif et en trouvant notre place au sein du Service départemental Ecole inclusive du Lot**

AXE 2 : S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION ET RECHERCHER DES PARTENARIATS AUPRES DES AUTRES OPERATEURS ASSOCIATIFS ET/OU DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QUI PARTAGENT NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES, POUR REDYNAMISER DES ACTIONS EN DECLIN OU EN DEVELOPPER DE NOUVELLES

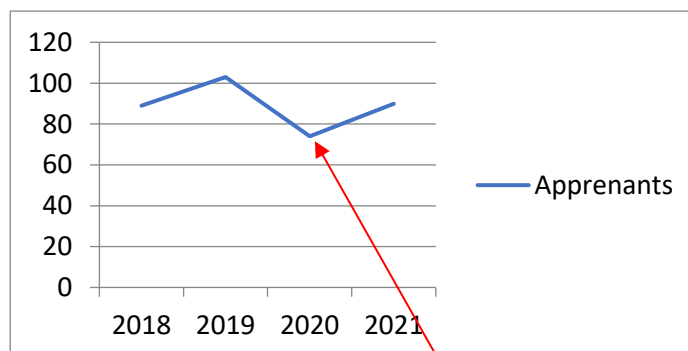
MEDIATION SCOLAIRE AUPRES DES ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

Historiquement l'ADPEP 46 s'est toujours investie dans l'accompagnement à la scolarité des enfants du voyage et de leurs parents.

Le temps scolaire s'inscrit sous la responsabilité de l'Education nationale et de ses services départementaux. L'action de l'ADPEP 46 s'inscrit dans le hors temps scolaire.



Crise sanitaire
COVID



Crise sanitaire
COVID

≥ Objectifs :

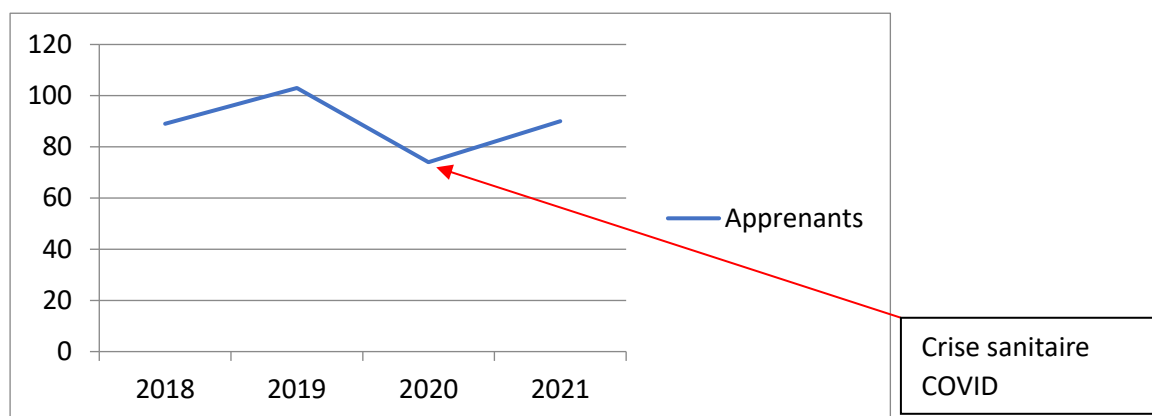
- **Réaffirmer la place de l'ADPEP 46 au sein du SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (Préfet et CD) ;**
- **Fixer le cadre d'un nouveau Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) avec les partenaires (la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), les mairies concernées etc.) pour assurer des actions de parentalité et d'insertion sur les aires**
- **Travailler auprès des enfants, au développement des dispositifs d'aide personnalisée (aide aux devoirs, ...), favoriser l'ouverture culturelle (sorties au musée, visites d'artistes sur site...), de lutte contre l'illectronisme etc.**
- **Accompagner les parents et les familles dans leur cheminement (lever les craintes et les freins « culturels » face à l'école, aide dans les démarches administratives, ...), les soutenir en les associant aux activités de leurs enfants, lutter contre l'illectronisme etc.**

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

S'appuyant sur ses propres dispositifs de soutien envers les gens du voyage, l'ADPEP 46 a ouvert ceux-ci aux personnes illettrées, aux primo-arrivants, aux allocataires du RSA afin qu'ils acquièrent la connaissance des savoirs de base en français et l'autonomie.

Dans le cadre de la politique à priorité sociale, en partenariat avec La Poste pour favoriser l'accès à ses services, l'ADPEP 46 est chargée du soutien et de l'accompagnement d'un public en situation vulnérable. Ce dispositif est actuellement en vigueur sur deux bureaux à Cahors.

Force est de constater que de nombreux acteurs, surtout associatifs, ont investi, tout aussi légitimement que nous, le même engagement. Il en résulte notre difficulté à développer cette activité, à trouver des bénévoles compétents, à être identifié et soutenu par les autorités.



En parallèle, on ne peut aujourd'hui séparer illettrisme de illectronisme tant le numérique a investi notre vie quotidienne et rend nécessaire son apprentissage pour, là encore, gagner en autonomie.

≥ Objectifs

- **Etablir un état des lieux précis et lucide de nos actions en cours (Cahors, Puy l'Evêque, Gourdon, Figeac, Pradines) et s'appuyer sur les associations locales pour les maintenir et les développer (co-coordination) en y incluant impérativement un volet numérique et un volet « ouverture culturelle »**
- **Chercher de nouveaux partenaires et co-construire avec eux des fiches-action dans ces domaines**

AXE 3 : FAIRE CONNAITRE ET RENFORCER NOTRE ASSOCIATION // MENER UNE POLITIQUE FINANCIERE QUI ASSURE SON DEVELOPPEMENT ET SA PERENNITE

Le mandat qui s'achève pour l'ADPEP 46 a été marqué par des difficultés financières qui ont entraîné des décisions douloureuses, des abandons, des doutes. Elles ont eu pour conséquence une baisse de notre activité.

Notre association se heurte aussi aux mêmes difficultés que nombre d'associations (absence de « militants » et de renouvellements, budgets fragiles, absence de soutiens).

Elle est aujourd'hui largement méconnue, il suffit pour cela d'interroger par exemple les jeunes enseignants pour constater notre invisibilité.

Il faut investir le champ de la communication (site internet, réseaux sociaux), il faut reprendre son « bâton de pèlerin » et accorder du temps et de la disponibilité pour rencontrer tous les partenaires potentiels.

Il faut également redonner vie à notre fonctionnement solidaire en repensant notre gouvernance et notre fonctionnement interne. L'association sollicite par exemple des bénévoles, il est impératif de les reconnaître et de les intégrer dans les circuits de décision.

≥ Objectifs :

- **Créer, au sein de l'ADPEP 46, une cellule dédiée au développement des partenariats, aux nouveaux projets et aux sources de financement (fonds européens etc.)**
- **Dynamiser la vie de notre association en animant un réseau de « militants » et de bénévoles sur tout le département, en créant des groupes thématiques de réflexion sur nos différentes actions (Illettrisme/illectronisme, Service civique, gens du voyage etc.)**
- **Communiquer sur notre action en investissant les réseaux sociaux, en nouant des contacts avec la presse locale, en actualisant notre site internet et nos supports de communication, en participant à des évènements locaux**
- **Organiser des évènements annuels « PEP 46 » (conférence-débat à thème, tournoi de l'engagement citoyen etc.)**

ADHÉSION



Chères amies, chers amis,

Depuis plus d'un siècle, l'éducation populaire s'inscrit dans un projet politique de justice sociale et d'émancipation. Elle se heurte aujourd'hui à une logique de concurrence portée par les appels à projets qui bride ses initiatives et son inventivité et la fragilise économiquement. Largement assises sur l'engagement bénévole, les structures de l'éducation populaire rencontrent des difficultés : modèle économique, gouvernance, communication, numérique, implantation, usure de ses forces vives, absence de reconnaissance (surtout parmi les plus jeunes générations) ...

Le morcellement et les fractures de la société génèrent un sentiment d'abandon et de relégation des habitants et habitantes. Parfois ils se manifestent de manière violente. Plus que jamais, il est nécessaire de faire vivre et de soutenir ce tissu associatif qui porte l'éducation populaire, qui irrigue la société, qui joue un rôle de facilitateur et d'engagement dans la cité, qui a un rôle capital à jouer pour contribuer à « faire société », qui lutte pour l'émancipation des femmes et des hommes.

Adhérer à une association d'éducation populaire comme les PEP, c'est adhérer à ses idéaux humanistes, c'est partager les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité qu'elle porte et qu'elle essaie de faire vivre au quotidien.

Adhérer à une association d'éducation populaire comme les PEP, c'est aussi contribuer à sa vie et à son développement par le paiement d'une cotisation, par la prise de parole lors des assemblées générales, par la participation aux manifestations qu'elle organise.

Conformément à l'axe 3 de notre projet associatif, il est primordial de **développer une communauté d'adhérents** afin de contribuer à relancer et à dynamiser notre vie associative. Il n'échappe non plus à personne que plus la communauté d'adhérents est forte et nombreuse, plus les décisionnaires sont enclins à nous écouter et à nous aider...

Je fais donc appel à vous, de manière pressante et je m'en excuse, afin de faire vivre les PEP 46 grâce au premier acte « militant » et nécessaire : l'adhésion !

Vous trouverez joint le formulaire d'adhésion pour l'année 2023-2024 et je vous remercie de votre retour le plus rapide possible. N'hésitez pas à le soumettre à des proches, à celles et ceux qui sont ou ont été des militants laïques engagés.

L'éducation populaire n'a rien perdu de son héritage fondateur : celui d'une société inclusive qui garantit à chacune et chacun l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans la République.

Je vous remercie de votre soutien.

Bertrand Cocq

Président de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Lot



La solidarité en action

les-pep46@ac-toulouse.fr

BULLETIN ADHESION

Association loi 1901

(Merci de bien vouloir faire connaître ce bulletin autour de vous)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : MAIL :

SITUATION ACTUELLE : étudiant(e) salarié(e) retraité(e) inactif

[Comment souhaitez-vous soutenir l'association ?](#)

ADHESION : 15€

ADHESION de soutien : 30 €

[Cette adhésion peut-être adressée par :](#)

Chèque à l'ordre de « l'ADPEP46 » au siège de l'association sis 299 rue Hautesserre à Cahors

Virement avec la mention « Adhésion » *IBAN : FR76 1780 7008 0545 4192 4779 419 / BIC : CCBPFRPPTLS*

[Comment avez-vous connu l'association ?](#)

Par un partenaire Par les services de l'État Par un proche Par Instagram

Par Facebook Par la presse autre :

[Pour quelle action souhaiteriez-vous être mobilisé \(réponse non obligatoire\) en tant que bénévole ?](#)

Suivi des jeunes volontaires en Service Civique L'accompagnement des enfants du voyage

Ateliers Alphabétisation Dynamisation de la vie associative

Ateliers communication Développement du projet associatif

Autre :

Merci pour votre soutien

Solidairement.

